



I Madame le Maire

Monsieur le Secrétaire Général
SE-UNSA 44
6 place de la Gare de l'État
CP 6
44276 NANTES CEDEX 2

Nantes, le **15 MARS 2019**

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier, vous avez attiré mon attention sur le projet de loi « pour une école de la confiance » et plus particulièrement sur son article 6 quater, issu d'un amendement déposé à l'Assemblée Nationale, qui prévoit la création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Je comprends vos inquiétudes et vos interrogations et je peux en partager un certain nombre. Outre les questions relatives aux services périscolaires, sous responsabilité des municipalités, je pense au rôle primordial des directrices et directeurs d'école dans la relation aux familles. Cette proximité avec les parents d'élèves, avec le quartier et ses acteurs, est essentielle. Quand on connaît cette place particulière qu'occupent les directrices et directeurs, on peut légitimement s'interroger sur un projet faisant disparaître cette fonction.

J'entends aussi votre étonnement sur le fait qu'aucune concertation préalable n'ait eu lieu sur un sujet aussi important. De même, il est surprenant de constater que le projet ne prévoit ni la consultation des instances départementales, ni la consultation des conseils d'écoles et du conseil d'administration concernés.

La question du statut de l'école et du directeur fait débat depuis de nombreuses années. Si je pense que l'on ne peut se satisfaire d'un statu quo, j'estime en revanche que ce sujet mérite plus qu'un amendement apportant une réponse unique à un problème complexe, une mesure qui ne répond ni à la diversité des territoires, ni aux attentes de la communauté éducative.

Plus largement, j'estime qu'une loi sur l'école mérite mieux qu'une procédure accélérée à l'Assemblée Nationale.

En conséquence, je vais adresser un courrier à Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale pour lui faire part de votre interpellation et lui indiquer que je souhaite le retrait de l'article 6 quater du projet de loi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Johanna ROLLAND